

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 11 août 2014 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absente : la conseillère Marielle Duhème

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté. Le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 11 août 2014 à 19 h 07.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance ordinaire du lundi 11 août 2014, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de juillet 2014 :
 - Service des incendies;
 - Épuration des eaux usées;
 - Traitement de l'eau potable;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2014;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2014;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 juillet 2014;
- D) Période d'information du maire;
 - Remerciement de l'Association des amis de la langue française;
 - Municipalité de Franklin – Remboursement de la TVQ;
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation de signature : Entente de gestion du Programme de supplément au loyer - AccèsLogis;
- 20.2 Autorisation : Adhésion à l'appel d'offres regroupé pour l'achat de sel à déglacage en vrac pour la saison 2014-2015;
- 20.3 Autorisation : Défi Vélo de la Fondation de l'Hôpital du Suroît;
- 20.4 Autorisation : Cession du lot 3 230 075 à H. Welburn & Fils Inc.;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Approbation : Création d'un comité sur la Sécurité ferroviaire;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Adoption : Règlement 858-2014 modifiant le règlement de zonage 512 pour l'usage habitation mixte (H₆) dans la zone centre-ville;
- 40.2 Adoption : Règlement 865-2014 modifiant le règlement de zonage # 512 et le plan de zonage (zone U-2);
- 40.3 Autorisation - Décréter propriété par la Ville toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Autorisation : Paiement des heures supplémentaires pour l'employé 22-0001 ;
- 50.2 Autorisation : Désignation des membres du conseil pour siéger au comité du Conseil intermunicipal de transports du Haut-Saint-Laurent;
- 50.3 Autorisation : Abolition du poste de chauffeur et création du poste de chauffeur-manœuvre aux travaux publics;
- 50.4 Autorisation : Abolition du poste de manœuvre et création du poste de chauffeur-manœuvre;
- 50.5 Nomination : Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de septembre à novembre 2014;

60. –VARIA

- 60.1 Demande de contribution financière– Levée de fonds pour les familles du Haut-Saint-Laurent (Vancouver –Huntingdon à vélo);

60.2 .

60.3

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Rapport de M. Denis St-Cyr : Réunion du CIT du Haut-St-Laurent:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

14-08-11-3588

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par monsieur Howard Welburn

Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 11 août 2014 tel que présenté et avec dispense de lecture. L'item varia demeure ouvert.

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de juillet 2014

Les rapports des directeurs pour le mois de juillet 2014 du service des incendies, de l'usine de filtration, des travaux publics et de l'inspection municipale sont déposés au greffe. Le rapport de l'opérateur de l'usine d'épuration sera déposé à une séance ultérieure.

Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2014

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2014.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2014

Comptes à payer –Juillet 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 juillet 2014

Dépenses d'investissement – Juillet 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de juillet 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Le maire a reçu une lettre de remerciement de l'Association des amis de la langue française pour le soutien financier de la Ville lors de la Fête nationale du Québec.

La Ville de Huntingdon a reçu une résolution de la municipalité de Franklin appuyant notre demande au gouvernement de rembourser 100 % de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services.

Le 26 juillet dernier, le maire et le conseiller Denis St-Cyr ont assisté aux funérailles de la mairesse de La Prairie, madame Lucie Roussel. Le ministre des Affaires municipales était présent à la cérémonie ainsi que d'autres ministres et députés.

Le régiment Black Watch a participé à la parade de la Foire de Huntingdon le vendredi 8 août dernier. En 2000, les Black Watch avaient reçu les clés de la Ville

La compagnie ferroviaire CSX a été mise à l'amende pour ne pas couper son gazon sur le territoire de la Ville. La compagnie a des conflits avec le syndicat international (Canada-États-Unis) pour savoir qui coupera le gazon. La Ville de Huntingdon a donc octroyé un contrat pour la coupe de gazon et la facture sera transmise à CSX.

Le prochain caucus des élus pour la séance ordinaire du 2 septembre 2014 aura lieu le jeudi 28 août 2014 (au lieu du mercredi 27 août).

Période de questions du public

Aucune question du public n'est soumise au conseil.

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 juillet 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-08-11-3589

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 juillet 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Autorisation : Signature d'une entente de gestion dans le cadre du Programme de supplément au loyer AccèsLogis

Considérant que la Société d'habitation du Québec et la Ville de Huntingdon désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu ;

Considérant que la Société d'habitation du Québec et la Ville de Huntingdon peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement ;

14-08-11-3590

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le maire, monsieur André Brunette et la greffière, madame Denyse Jeanneau à signer l'entente de gestion du Programme de supplément de loyer dans le cadre du programme AccèsLogis avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Huntingdon pour une période cinq ans à compter du 1er octobre 2014.

Que la Ville de Huntingdon autorise l'Office municipal d'habitation de Huntingdon à gérer en son nom le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et qu'elle s'engage à défrayer 10 % du coût du supplément au loyer selon les modalités établies à l'article 9 de l'entente.

Adopté

Autorisation : Adhésion à l'appel d'offres regroupé pour l'achat de sel à déglacement en vrac pour la saison 2014-2015

Considérant que la Ville de Huntingdon a reçu une proposition de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville de faire partie de l'appel d'offres regroupé avec d'autres municipalités pour l'achat de sel de déglacement pour la saison 2014-2015 afin de bénéficier d'importantes économies;

Considérant que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville prépare, en son nom et au nom des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour l'achat de sel à déglacement en vrac;

Considérant que la Ville prévoit avoir besoin de 250 tonnes métriques de sel de déglacement pour l'entretien de ses chemins municipaux pour la saison 2014-2015;

Considérant que le sel à déglacement en vrac sera livré au point de dépôt déterminé par et pour la Ville de Huntingdon.

14-08-11-3591

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon adhère au regroupement des municipalités pour faire partie de l'appel d'offres regroupé pour l'achat de sel de déglacement pour la saison 2014-2015.

Que Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et sans aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et conserve le droit de se retirer de l'achat regroupé.

Adopté

Autorisation : Défi Vélo de la Fondation de l'Hôpital du Suroît

Considérant que la Fondation de l'Hôpital du Suroît organise sa 4^e édition du Défi Vélo qui aura lieu le 5 septembre prochain ;

Considérant que deux pelotons de cyclistes suivis par des voitures de tête et de queue traverseront le territoire de la Ville;

Considérant que le ministère des Transports du Québec demande une approbation écrite de la part de chacune des municipalités dont les cyclistes sillonneront les rues lors du Défi Vélo;

14-08-11-3592

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le Défi Vélo de la Fondation de l'Hôpital du Suroît à parcourir les rues de son territoire le vendredi 5 septembre 2014.

Adopté

Cession du lot 3 230 075 à H. Welburn & Fils Inc.

Le conseiller Howard Welburn déclare être en situation de conflit d'intérêts par sa situation de président de la compagnie H. Welburn & Fils Inc. et se retire de la séance pour toute la durée des délibérations et du vote relatif à la présente question.

Considérant que monsieur Howard Welburn, président de la compagnie H. Welburn & Fils Inc désire acquérir la parcelle de terrain adjacent à sa propriété sise au 47, rue Châteauguay et connu sous le numéro de lot 3 230 075;

Considérant que par sa situation et sa superficie de 1 600 p², cette parcelle de terrain n'a jamais été utilisée et ne sera sans doute jamais utilisée par la Ville de Huntingdon;

Considérant qu'il serait plus judicieux de permettre à la compagnie H. Welburn & Fils d'étendre ses activités commerciales par l'acquisition de cette parcelle de terrain;

Considérant qu'il est primordial qu'un contrat ayant pour objet la vente d'un immeuble impliquant un représentant du conseil municipal se fasse à des conditions non préférentielles;

Considérant que par le passé la Ville de Huntingdon a, par sa résolution 09-06-01-1844, cédé une parcelle de terrain sur la rue Châteauguay au coût de 0,20 \$ le pied carré ;

Considérant que les frais de notaire et d'arpentage ainsi que tout autre frais requis à la transaction de vente seraient à la charge de l'acheteur;

14-08-11-3593

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser la vente de la parcelle de terrain connu sous le numéro de lot 3 230 075, d'une superficie de 1 600 p² (148.6 m²), au coût de 0,25¢ / p² à la compagnie H. Welburn & Fils Inc.

Qu'un droit de passage soit accordé au propriétaire du lot adjacent numéro 3 230 445 pour lui permettre l'accès à ses bonbonnes de propane et que de plus une servitude d'empiètement soit accordée, si requise, audit propriétaire pour la présence des bombonnes de propane.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié et que les frais de notaire et d'arpentage ainsi que tout autre frais requis à la transaction de vente soient à la charge de l'acheteur.

Adopté

30. – Administration & Finances

Autorisation : Création du Comité de la Sécurité ferroviaire

Considérant qu'à la suite de la tragédie de Lac-Mégantic, les membres du Conseil municipal sont d'avis qu'il y a lieu de réfléchir aux différents moyens qui pourraient être mis en place pour améliorer la sécurité du transport ferroviaire dans les municipalités;

Considérant qu'avec la venue des nouvelles informations que nous recevrons des compagnies de chemin de fer, nous serons mieux équipés afin d'évaluer les risques potentiels reliés au transport ferroviaire;

Considérant qu'il s'agit d'un dossier qui touche notre municipalité ainsi que les municipalités voisines;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place un plan d'action en matière de sécurité ferroviaire visant à établir des mesures destinées à renforcer notre capacité de réponse en cas de sinistre, protéger les personnes, assurer leurs besoins essentiels et sauvegarder les biens et l'environnement ;

14-08-11-3594

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent la mise en place d'un comité sur la sécurité ferroviaire ayant comme mandat de préparer un plan d'action en fonction des aspects suivants :

- **Prévention** : Déterminer les risques et problématiques ainsi que leurs effets potentiels en cas de sinistre.
- **Préparation** : Établir des mesures visant à renforcer notre capacité de réponse aux sinistres ferroviaires.
- **Intervention** : Déterminer les mesures d'intervention pendant ou immédiatement après un sinistre pour protéger les personnes, assurer leurs besoins essentiels et sauvegarder les biens et l'environnement.

Que les personnes suivantes sont mandatées par la Ville de Huntingdon à siéger au Comité de la Sécurité ferroviaire :

Monsieur Rémi Robidoux, conseiller
Monsieur Roger Lefebvre et monsieur Marco Gauthier, responsables de la sécurité civile.

Adopté

40 – Réglementation

Adoption du règlement 858-2014 modifiant le règlement de zonage No. 512 pour l'usage habitation mixte (H₆) dans la zone centre-ville

Considérant que le règlement de zonage # 512 doit être modifié afin d'y préciser le pourcentage d'occupation du commerce du rez-de-chaussée ainsi que l'emplacement de l'habitation dans les trois zones du centre-ville soit : CVA, CVB, CVC;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Marielle Duhème lors de la séance ordinaire du 3 mars 2014;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2014;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 3 juillet 2014;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2014;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 858-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-08-11-3595

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte, sans changement, le Règlement numéro 858-2014 modifiant le règlement de zonage No. 512 pour l'usage habitation mixte (H₆) dans la zone centre-ville.

Adopté

Adoption du règlement 865-2014 modifiant le Règlement de zonage 512 et le plan de zonage (zone U-2)

Considérant qu'une demande de modification de zonage a été déposée pour le lot 3 447 005 situé dans la zone U-2 (emprise ferroviaire abandonnée) entre les rues F.-Cleyn, Bonneville et Church;

Considérant que le demandeur requiert qu'une modification de zonage soit effectuée afin d'y établir une nouvelle zone d'habitation (HC) incluant plusieurs types d'habitations allant du unifamiliaux (h1) aux collectifs (h7);

Considérant que la MRC du Haut Saint-Laurent a adopté le 31 janvier 2013 le règlement no 260-2013 modifiant le schéma d'aménagement relativement à l'élimination de l'affectation «Terre publique» correspondant à l'emprise ferroviaire abandonnée dans les limites de la Ville de Huntingdon;

Considérant que l'unique usage autorisé dans la zone U-2, est l'usage U₁ « équipement relié au transport ferroviaire », lequel ne peut plus être exercé sur les lots 3 447 005 et 3 447 326 situés entre la rue, F.-Cleyn, Bonneville et Church;

Considérant que la zone contigüe à l'actuelle zone U-2 est résidentielle, soit (HC-2) et que le Conseil souhaite permettre l'opération d'activités compatibles avec la vocation résidentielle ne causant ainsi aucun préjudice aux citoyens résidant dans la zone visée et dans les zones contigües;

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement 512 et au Plan de zonage;

Considérant que monsieur Rémi Robidoux a donné un avis de motion concernant l'adoption de ce règlement à la séance ordinaire du 2 juin 2014;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 3 juillet 2014;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2014;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 865-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-08-11-3596

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte, sans changement, le Règlement 865-2014 modifiant le Règlement de zonage 512 et le plan de zonage (zone U-2).

Adopté

Autorisation - Décréter propriété par la Ville toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans

Considérant que les travaux de rénovation du cadastre réalisés en 2007 ont permis de corriger des inexactitudes entre les données cadastrales, les titres publiés et l'occupation des lieux;

Considérant qu'à la suite des travaux de rénovation cadastrale, il appert que certains terrains occupés par une voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans n'ont jamais fait l'objet d'un acte d'acquisition notarié au bénéfice de la Ville;

Considérant qu'en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités requises par cette loi;

14-08-11-3597

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil décrète propriété de la Ville de Huntingdon, toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans, lesquelles sont identifiées ci-dessous par leur désignation cadastrale selon le cadastre en vigueur.

Et que soient accomplies toutes formalités requises à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales.

NOM DU PROPRIÉTAIRE	LOT RENOVÉ	DESCRIPTION
Les Entreprises Bouchette Inc.	3 229 999	Rue Anciens-Combattants
Les Entreprises Bouchette Inc.	3 229 979	Section rue Perreault (entre Brisebois et Anciens-Combattants)
Les Entreprises Bouchette Inc.	3 230 019	Section rue Perreault (entre Anciens-Combattants et Baird)
Les Entreprises Bouchette Inc.	3 229 997	Section Rue Grégoire et une section de la rue Prince
Les Entreprises Bouchette Inc.	3 229 998	Section Rue Grégoire et de la rue Lazure

Adopté

50. –Nomination & Gestion du personnel

Autorisation : Paiement des heures supplémentaires pour l'employé 22-0001

Considérant qu'en vertu des contrats de travail des employés-cadres, le temps supplémentaire effectué à titre de cadre de service n'est pas rémunéré monétairement, mais peut être compensé en temps de vacances équivalent, après consultation avec le Maire et la Directrice générale;

Considérant que le directeur portant le matricule 22-0001, a accumulé 156 heures de temps supplémentaire et demande que dix (10) heures de sa banque de temps accumulé lui soient payées, à chaque période de paie, et ce, jusqu'à l'épuisement total du temps accumulé;

Considérant que l'employé a un horaire de travail de dix (10) heures par semaine et qu'il lui serait difficile d'épuiser sa banque de temps supplémentaires;

14-08-11-3598

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise que soit payé à l'employé 22-0001, les 156 heures de sa banque de temps accumulé, à taux simple et en un seul versement.

Adopté

Désignation des membres du conseil pour siéger au Conseil intermunicipal de transports du Haut-Saint-Laurent

Considérant l'article 5 du décret portant le numéro 2714-84 adopté le 5 décembre 1984 par le gouvernement du Québec;

14-08-11-3599

Il est proposé par monsieur Howard Welburn

Appuyé par monsieur Paul André Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal nomme tous les conseillers à titre de délégué substitut qui est chargé de remplacer le maire, lorsque ce dernier ne peut assister à une assemblée du Conseil intermunicipal de transport du Haut-St-Laurent. Les conseillers visés par la présente sont :

- Denis St-Cyr
- Rémi Robidoux
- Marielle Duhème
- Florent Ricard
- Paul André Ricard
- Howard Welburn

Adopté

Autorisation : Abolition du poste de chauffeur et création du poste de chauffeur-manœuvre aux travaux publics

Considérant les discussions intervenues entre la Ville de Huntingdon et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN);

Considérant que d'un commun accord les parties conviennent que l'abolition du poste de chauffeur et la création du poste de chauffeur-manœuvre au département des travaux publics soient inclus à la convention collective du Syndicat des travailleurs de la ville de Huntingdon (CSN);

14-08-11-3600

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise la signature de la lettre d'entente no. 2014-09 relative à l'abolition du poste de chauffeur et de la création du poste de chauffeur-manœuvre au département des travaux publics et qu'elle soit incluse à la convention collective du Syndicat des travailleurs de la ville de Huntingdon (CSN).

D'autoriser le maire, Monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la lettre d'entente no. 2014-09.

Adopté

Autorisation : Abolition du poste de manœuvre et création du poste de chauffeur-manœuvre

Considérant les discussions intervenues entre la Ville de Huntingdon et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN);

Considérant que d'un commun accord les parties conviennent que l'abolition du poste de manœuvre et la création du poste de chauffeur-manœuvre au département des travaux publics soient inclus à la convention collective du Syndicat des travailleurs de la ville de Huntingdon (CSN);

14-08-11-3601

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise la signature de la lettre d'entente no. 2014-10 relative à l'abolition du poste de manoeuvre et de la création du poste de chauffeur-manœuvre au département des travaux publics et qu'elle soit incluse à la convention collective du Syndicat des travailleurs de la ville de Huntingdon (CSN)

D'autoriser le maire, Monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la lettre d'entente no. 2014-10.

Adopté

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de septembre à novembre 2014

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

14-08-11-3602

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme le conseiller Florent Ricard à titre de maire suppléant pour la période du mois de septembre à novembre 2014.

Adopté

60. –Autres

Demande de contribution financière– Levée de fonds pour les familles du Haut-Saint-Laurent (Vancouver –Huntingdon à vélo)

Considérant que le Centre de ressources familiales et la Résidence-Elle s'unissent pour effectuer une levée de fonds pour les familles du Haut-Saint-Laurent (Vancouver-Huntingdon à vélo);

14-08-11-3603

**Il est proposé par monsieur Paul André Ricard
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ pour la levée de fonds (Vancouver – Huntingdon à vélo) du Centre de ressources familiales et la Résidence-Elle du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

70. –Rapport des comités et des conseillers

M. André Brunette : Le maire fait lecture d'une lettre ouverte de M. Richard Lupien d'Ormstown, publié dans le journal The Gleaner du 11 août 2014. M. Brunette dit que cette lettre mentionne que le conseil municipal et le maire lui-même regardent la possibilité de donner à la municipalité d'Ormstown, un montant substantiel puisque la Ville de Huntingdon se désiste du CIT et qu'Ormstown demeurera dans le CIT du Haut-St-Laurent (ou un autre nom s'il y a lieu). Le maire allègue que c'est une fausse déclaration de M. Lupien. Il n'y a jamais eu de rencontre avec Ormstown à ce sujet et jamais de montant forfaitaire a été avancé. Il y aura, la semaine prochaine, une lettre de réponse.

Rapport de M. Denis St-Cyr : Réunion du CIT du Haut-St-Laurent :

Il a assisté à la réunion du CIT du Haut-St-Laurent le 21 juillet dernier. Le CIT a déposé le document de travail de Gestrans. Le travail était faussé et la mairesse de Mercier appuyait M. St-Cyr en ce sens. Le représentant de la Ville de Mercier a demandé une résolution pour que Huntingdon et Godmanchester ne puissent plus voter puisqu'ils veulent se retirer du CIT au 31 décembre 2014. M. St-Cyr leur a mentionné que tant que la Ville sera membre du CIT du Haut-St-laurent et payait sa quote-part, elle aura droit de vote. La municipalité d'Ormstown a manifesté le désir de rester dans le CIT. La Ville de Mercier veut plus de 50% des votes à eux seuls. Pendant les 10 prochaines années, toutes les décisions du CIT seraient les décisions de la Ville de Mercier. Ils auraient la majorité absolue.

M. André Brunette : Le conseil municipal d'Ormstown a présenté ses conditions au CIT du Haut-St-Laurent pour y demeurer. Le maire d'Ormstown, monsieur Soucy, a mentionné que des gens de St-Antoine et St-Stanislas vont prendre l'autobus à Ormstown. Il y aurait aussi les gens de Godmanchester, Hinchinbrooke et Huntingdon et il leur souhaite la bienvenue. Si on enlève les quotes-

parts de Godmanchester et Huntingdon, il y aura un manque à gagner et des coupures de services pour le CIT et c'est certain qu'Ormstown verra sa facture augmenter. La ville de Huntingdon va offrir un service personnalisé vers Ormstown.

Le congrès de la Fédération québécoise des municipalités aura lieu à Québec du 25 au 27 septembre prochains. Le maire rappelle qu'un montant a été budgété pour la participation de trois élus. Le maire a mentionné son intérêt d'y participer. Il y aura des ateliers, de l'accueil, un salon pour les affaires municipales, des visites libres, des consultations professionnelles, l'allocution de l'opposition officielle.

Levée de la séance

14-08-11-3604

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 22.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière